



**Instruments
internationaux relatifs
aux droits de l'homme**

Distr.
GÉNÉRALE

HRI/ICM/2004/1
27 mai 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Troisième Réunion intercomités des organes créés
en vertu d'instruments internationaux relatifs
aux droits de l'homme
Genève, 21-22 juin 2004

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Note du Secrétaire général

1. La troisième Réunion intercomités des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme se tiendra les 21 et 22 juin 2004, comme suite à une recommandation faite par les présidents desdits organes au cours de leur quinzième réunion, tenue du 23 au 27 juin 2003.
2. On trouvera dans le présent document l'ordre du jour provisoire et l'ordre du jour provisoire annoté de la troisième Réunion intercomités.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion et élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Questions d'organisation.
4. Suite donnée aux recommandations issues de la deuxième Réunion intercomités.
5. Amélioration de l'efficacité des organes conventionnels: coordination des travaux des organes conventionnels.
6. Amélioration de l'efficacité des organes conventionnels: rationalisation des modalités de présentation des rapports.
7. Réunion avec les organisations non gouvernementales.
8. Adoption du rapport.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Point 1. Ouverture de la réunion et élection du Bureau

La réunion s'ouvrira à l'Office des Nations Unies à Genève (Palais Wilson) le lundi 21 juin 2004, à 10 heures. Elle élira son président et son vice-président.

Point 2. Adoption de l'ordre du jour

Les participants à la réunion adopteront l'ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire figurant dans le présent document.

Point 3. Questions d'organisation

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants examineront et adopteront leur programme de travail.

Point 4. Suite donnée aux recommandations issues de la deuxième Réunion intercomités

Les participants examineront la suite donnée aux recommandations issues de la deuxième Réunion intercomités tenue en juin 2003. Un rapport sur la mise en œuvre des recommandations de la deuxième Réunion intercomités et de la quinzième réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (HRI/MC/2004/2), contenant des informations sur les activités entreprises par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, la Division de la promotion de la femme et les organes conventionnels pour donner suite à ces recommandations, sera mis à la disposition des participants.

Point 5. Amélioration de l'efficacité des organes conventionnels: coordination des travaux des organes conventionnels

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants examineront les méthodes de travail des organes conventionnels, en ce qui concerne notamment la coordination et les possibilités d'harmonisation. Un rapport sur les méthodes de travail des organes conventionnels relatives à la présentation des rapports (HRI/ICM/2004/3), passant en revue l'approche adoptée par les organes conventionnels en la matière, sera mis à la disposition des participants.

Point 6. Amélioration de l'efficacité des organes conventionnels: rationalisation des modalités de présentation des rapports

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion discutera du renforcement de l'appui aux organes conventionnels et de l'amélioration de leur efficacité, ainsi que de la rationalisation des procédures et modalités des organes conventionnels relatives à la présentation des rapports. Un document établi par le secrétariat, consacré à la présentation coordonnée de rapports aux organes conventionnels: principes directeurs provisoires concernant la présentation des rapports, envisageant un document de base élargi et des rapports ciblés selon les traités (HRI/MC/2004/4), fournira des informations de caractère général. Dans l'annexe de ce document figure un projet de principes directeurs provisoires concernant l'élaboration des rapports, selon l'idée d'un document de base élargi et de rapports ciblés selon les traités.

Point 7. Réunion avec les organisations non gouvernementales

Au titre de ce point de l'ordre du jour, des organisations non gouvernementales donneront des informations sur leur concertation avec les organes conventionnels relatifs aux droits de l'homme, notamment sur la suite donnée au niveau national aux recommandations formulées par les organes conventionnels dans leurs observations finales.

Point 8. Adoption du rapport

Les participants adopteront le rapport de la réunion, notamment ses conclusions et recommandations. Les recommandations de la troisième Réunion intercomités seront communiquées à la seizième réunion des présidents des organes conventionnels relatifs aux droits de l'homme qui se tiendra à Genève, du 23 au 25 juin 2004.
